

AVIS PUBLIC
Budget 2023

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Bromont :

QUE le budget pour l'exercice financier 2023 de la Ville de Bromont sera adopté par le conseil municipal lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 12 décembre 2022, à compter de 19 h 00.

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget.

Les séances du conseil municipal sont toujours diffusées en Facebook Live sur la page officielle de la Ville de Bromont, en direct sur la chaîne YouTube de la Ville et sur le site Internet au bromont.com. Elles peuvent aussi être visionnées en différé à l'adresse suivante : bromont.net/administration-municipal/proces-verbaux/

Bromont, ce 25^e jour du mois de novembre 2022

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate